



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7923

du 20/01/2021

Covid-19 - Vaccination - Phase 1a - information aux publics concernés

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 19/01/2021
Documents à renvoyer	non

Information succincte	La phase 1a de vaccination débute - cette circulaire vise à informer les publics concernés par celle-ci (élèves en stage en milieu des soins de santé, MDP supervisant ces stages et MDP dans l'enseignement spécialisé de type 5) et les inviter à un webinaire organisé par l'AVIQ
-----------------------	--

Mots-clés	Coronavirus / covid 19 / Vaccination phase 1A / enseignement qualifiant / enseignement spécialisé de type 5
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Homes d'accueil permanent
Ens. officiel subventionné	Maternel spécialisé Primaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire spécialisé

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zoneLes Gouverneurs de provinceLes organisations syndicales
--

Signataire(s)

Madame la Ministre Caroline DESIR

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Alain DETREZ	Service général de l'Enseignement tout au long de la vie, Direction de l'ESHR	02/690 87 04 alain.detrez@cfwb.be
Personnels de l'enseignement subventionné	DGPE	0800/20 000 (n° vert) Secretariat.ces@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la phase 1a de la campagne fédérale de vaccination a commencé et depuis cette semaine, les professionnels de soins de santé officiant dans les hôpitaux seront progressivement vaccinés.

Au niveau de la Communauté française, les catégories d'élèves suivantes sont concernées, en ce que les stages se déroulent dans le milieu des soins de santé :

- 4ème degré complémentaire :
 - infirmier.ère breveté.e
- 3ème degré de l'enseignement secondaire au sein des OBG suivantes :
 - Aide-soignant.e
 - Aide-familial.e
 - Aspirant.e en nursing

Par ailleurs, les catégories de membres du personnel suivantes sont concernées :

- Les membres du personnel qui assurent l'encadrement pédagogique des élèves précités pendant leur stage ;
- Les membres du personnel qui se rendent dans des structures de soins dans le cadre de l'enseignement spécialisé de type-5 ;
- Les membres du personnel des homes d'accueil permanent.

Ces personnes sont invitées à assister à un webinaire qui est organisé à leur intention par l'AVIQ. Je vous demande donc, d'une part de les avertir de la possibilité de vaccination qui leur est ouverte et, d'autre part, de les inviter à participer à ce webinaire, dont la vidéo sera évidemment mise à disposition du public dès que possible.

Ce webinaire aura lieu ce **jeudi 21/01/21 de 14h à 15h**, au moyen du lien suivant :

https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_OWE5ZDRhNDUtMzQxNy00YzMyLWFkM2YtMjFiYjQ2MzE4MTE3%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22a2aada0-3e14-48fe-9663-e3603183bb14%22%2c%22Oid%22%3a%2261a1faa5-cc27-485d-a8bd-40df6c27eab4%22%2c%22IsBroadcastMeeting%22%3atru%7d

De plus amples informations vont suivre s'agissant des modalités d'inscription à cette phase de vaccination.

Il va de soi que la décision de se faire vacciner ou non reste la décision propre de tout un chacun, même si nous encourageons vivement l'ensemble des personnes concernées à se faire vacciner en vue de lutter collectivement et efficacement contre le coronavirus COVID-19.

Certaines des personnes concernées ont reçu ou risquent de recevoir une invitation à se faire vacciner au titre de « membre du personnel des hôpitaux », dont les structures hospitalières définissent le périmètre. Il est évident que l'essentiel est de pouvoir être vacciné, que ce soit sous l'étiquette de membre du personnel d'un hôpital ou en tant qu'élève ou membre du personnel de l'enseignement. La personne ne devra évidemment se faire vacciner qu'une fois.

Je vous remercie pour votre attention.

Caroline DESIR